

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 39 du 25 août 2016**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte 26**

**DÉCISION N° 0-9074-2016/DEF/EMM/ORG**  
portant prise d'armement pour essais du bâtiment multi-missions « Bougainville ».

*Du 18 juillet 2016*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « organisation ».

**DÉCISION N° 0-9074-2016/DEF/EMM/ORG portant prise d'armement pour essais du bâtiment multi-missions « Bougainville ».**

*Du 18 juillet 2016*

NOR D E F B 1 6 5 1 3 2 0 S

---

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 470-0.2.2*

*Référence de publication : BOC n° 39 du 25 août 2016, texte 26.*

---

Le ministre de la défense,

Vu l'instruction générale n° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 modifiée, relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime ;

Vu l'instruction n° 99/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 modifiée, relative à la désignation au commandement ;

Vu l'instruction n° 177/DEF/EMM/ROJ du 2 février 2012 modifiée, relative au commandement et au soutien des bâtiments en construction jusqu'à leur admission au service actif ;

Vu l'instruction n° 26/DEF/EMM/ORG du 14 janvier 2016 relative aux missions et à l'organisation de la force d'action navale ;

Vu la décision n° 0-3722-2016/DEF/EMM/ORG du 24 mars 2016 portant création de la formation « Bougainville - équipage A » ;

Vu la décision du 21 octobre 2015 (A) portant délégation de signature (état-major des armées),

Décide :

Article premier.

**Préambule.**

La date de prise d'armement pour essais du bâtiment multi-missions *Bougainville* est fixée au 29 juillet 2016.

Article 2.

**Organisation.**

Par dérogation à l'instruction générale susvisée, les responsabilités du commandant envers le bâtiment jusqu'à sa réception contractuelle seront assumées selon des modalités précisées par convention, conclue entre l'industriel et l'État.

Article 3.

**Publication.**

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
major général de la marine,*

Arnaud de TARLÉ.

---

(A) n.i. BO ; JO n° 258 du 6 novembre 2015, texte n° 44.